- TRI de Douai -
Atelier « stratégie locale »

- <u>La directive inondation :</u>

Son objectif est de <u>réduire les conséquences négatives</u> des inondations via des plans de gestion qui doivent être mis en place d'ici décembre 2015.

EPRI – Évaluation Préliminaire des Risques d'Inondation

TRI – Territoires à Risques important d'Inondation
- sélection des territoires
- cartographies

PGRI – Plan de Gestion des Risques d'Inondation
- délimitation des stratégies locales portées par les collectivités

Premier cycle de la Directive Inondation (2011-2016)

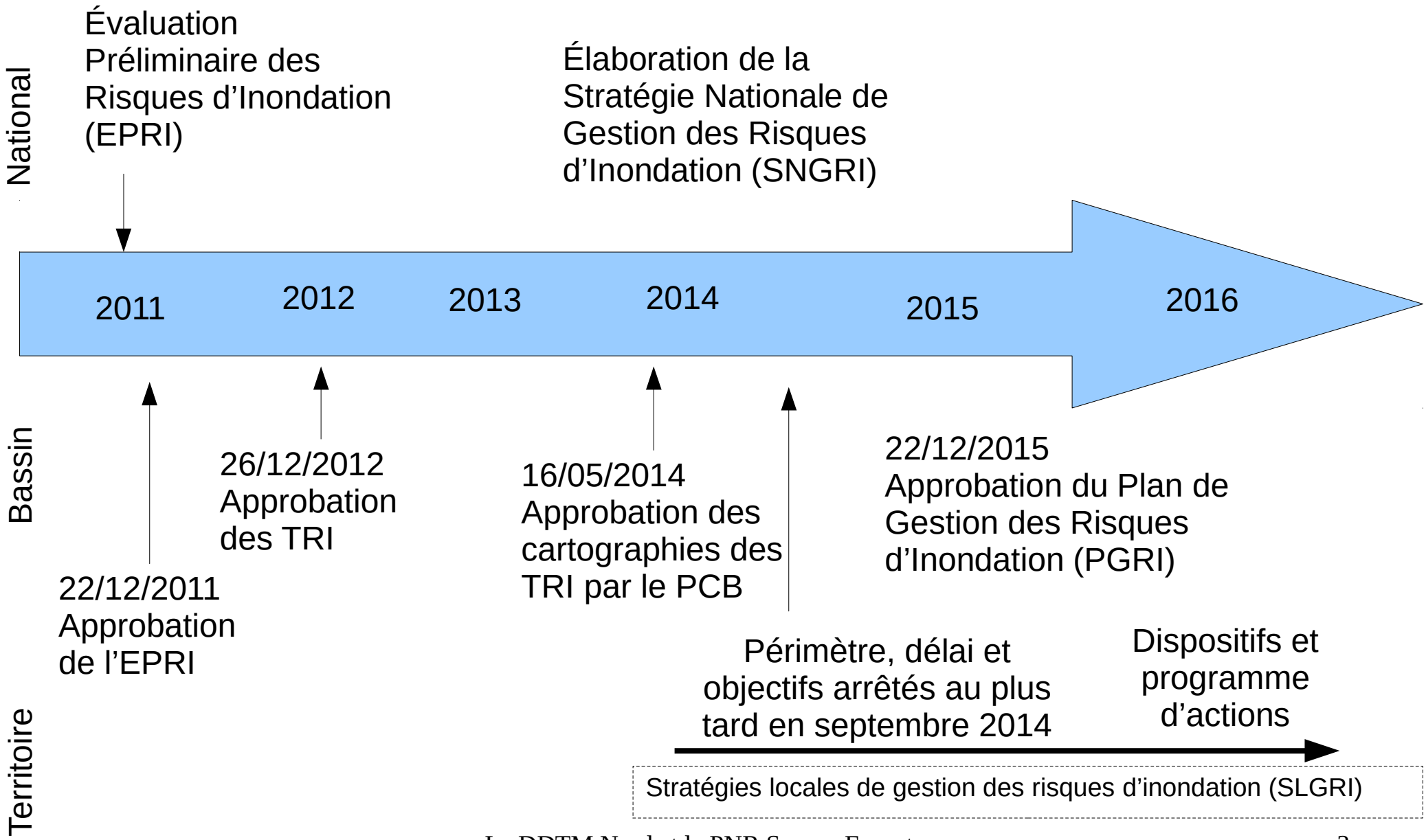

La «stratégie locale» est une déclinaison à l'échelle appropriée de :

la Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation (SNGRI)

du Plan de Gestion du Risque d'Inondation (PGRI) à l'échelle du bassin-versant Artois-Picardie

Son élaboration est co-pilotée par le PNR Scarpe-Escaut en sa qualité d'animateur du SAGE Scarpe aval et par la DDTM du Nord

Elle mobilisera l'ensemble des parties prenantes concernées (collectivités, syndicats mixtes des SCOTs, VNF etc.) (art L566-8 du CE)

Son contenu : (art. R566-16 du CE)

- La synthèse de l'évaluation préliminaire des risques d'inondation dans son périmètre
- Les cartes des surfaces inondables et les cartes des risques d'inondation pour le ou les TRI inclus dans son périmètre
- Les objectifs fixés par le PGRI pour le ou les TRI inclus dans son périmètre
- Les dispositions à l'échelle de son périmètre pour atteindre ces objectifs, abordant notamment les volets :

  - Prévention des inondations
  - Surveillance, prévision et information sur les phénomènes d'inondation
  - Réduction de la vulnérabilité des territoires face au risque d'inondation
  - Information préventive, éducation, résilience et conscience du risque

Sa portée juridique :

La stratégie locale de gestion des risques d'inondation n'a pas de portée juridique directe.

Mais le PGRI, en intégrant une synthèse de ces stratégies, peut permettre de donner une portée juridique à des dispositions des stratégies locales qui y seraient ainsi intégrées. (articles L.566-7 et L.562-1 du CE).

La stratégie locale constituera un document intégrateur de l'ensemble des actions qui sont et seront menées par les acteurs de la gestion du risque d'inondation compétents à l'échelle de son périmètre.

Elle offrira également un lieu de gouvernance et de concertation des acteurs concernés.

Les objectifs de l'atelier:

A°) Définir les éléments ci-dessous :

Devant faire l'objet d'un arrêté préfectoral du Préfet de département
1°) la liste des parties prenantes
2°) la composition du Comité de pilotage

Devant faire l'objet d'un arrêté préfectoral Préfet Coordonnateur de Bassin
3°) le délai de réalisation de la SLGRI
4°) le périmètre des SLGRI et ses objectifs

B°) Définir les groupes de travail pour la rédaction future de la stratégie locale

A/ 2- Le COPIL

Son Rôle

- suivre l’état d’avancement de l’élaboration de la stratégie locale
- valider les travaux des différents groupes de travail en charge de la rédaction d’un axe de la stratégie
- suivre la mise en œuvre du programme d’actions

Sa composition
Elle est arrêtée par le Préfet de département

Proposition de composition:

- les membres présents à l'atelier du jour
- un représentant de chaque groupe de travail

Le PNR Scarpe Escaut
La DDTM, accompagnée par un élu référent de la mairie de Coutiches
Les EPCI : la CAD, la CCCO, la CAPH, la CAVM et la CCPC
Les SCOT : du Grand Douaisis, de Lille Métropole et du Valenciennois
Les SAGE : Scarpe aval et Scarpe amont
Le SMAHBVSBE
La Chambre d'agriculture
La Chambre de Commerce et de l'Industrie
La Mission Bassin Minier
Le Conseil Général
L'Agence de l'eau
VNF

→ Ce comité de pilotage ne présentera pas de présidence ou de co-présidence.

A/ 3- Délai d'élaboration de la stratégie locale

L'échéance pour l'élaboration de la stratégie locale n'est pas fixée réglementairement mais il conviendra de veiller à ce que ces stratégies soient arrêtées autant que possible d'ici fin 2016. (Circulaire du 14 août 2013)

Proposition : Juin 2016 afin de tenir compte des délais de consultation et du calendrier de la procédure de révision du SAGE Scarpe aval

A/ 4- Périmètre de la stratégie locale

Proposition : les 75 communes du bassin versant de la Scarpe aval et les communes de Lambres-lez-Douai, Courchelettes, Goeulzin et Ferin (Scarpe entre l'écluse de Goeulzin et Fort de Scarpe)

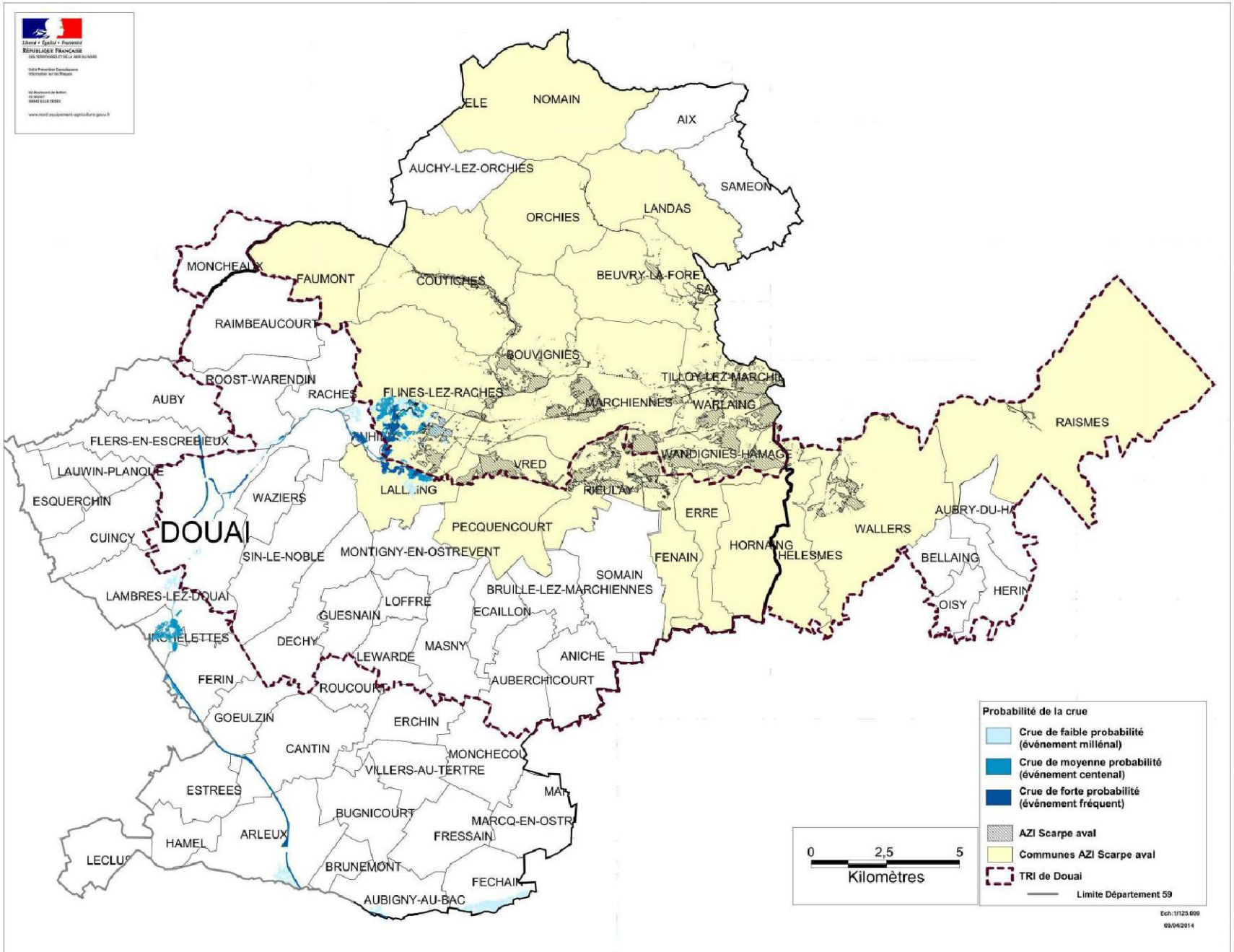

A/ 4 - Les objectifs de la stratégie locale

Il s'agit de définir les objectifs de réduction des conséquences négatives des inondations pour <u>ce premier cycle</u> de mise en œuvre de la directive inondation.

Ces objectifs doivent :

=> Être conformes aux 4 orientations stratégiques de la SNGRI

- développer la gouvernance et les maîtrises d'ouvrage
- aménager durablement les territoires
- mieux savoir pour mieux agir
- apprendre à vivre avec les inondations

=> Concourir à l'atteinte des 5 objectifs généraux définis au PGRI

=> Et permettre l'atteinte des objectifs opérationnels définis dans la stratégie du SAGE

A/ 4 - Les objectifs de la stratégie locale

Il s'agit de définir les objectifs de réduction des conséquences négatives des inondations pour ce premier cycle de mise en œuvre de la directive inondation.

Ces objectifs doivent :

=> Être conformes aux 4 orientations stratégiques de la SNGRI

=> Concourir à l'atteinte des 5 objectifs généraux définis au PGRI

- améliorer la connaissance des risques d'inondation et le partage de l'information, pour éclairer les décisions et responsabiliser les acteurs
- aménager durablement les territoires et réduire la vulnérabilité des enjeux exposés aux inondations
- se préparer à la crise et favoriser le retour à la normale des territoires sinistrés
- favoriser la maîtrise des écoulements, en cohérence avec la préservation des milieux aquatiques
- mettre en place une gouvernance des risques d'inondation instaurant une solidarité entre les territoires situés en amont et en aval des bassins

=> Et permettre l'atteinte des objectifs opérationnels définis dans la stratégie du SAGE

A/ 4 - Les objectifs de la stratégie locale

Il s'agit de définir les objectifs de réduction des conséquences négatives des inondations pour ce premier cycle de mise en œuvre de la directive inondation.

Ces objectifs doivent :

=> Être conformes aux 4 orientations stratégiques de la SNGRI

=> Concourir à l'atteinte des 5 objectifs généraux définis au PGRI

=> Et permettre l'atteinte des objectifs opérationnels définis dans la stratégie du SAGE
le thème 4 du SAGE : Maîtrise des écoulements et lutte contre les inondations

- 4-A : Gérer les eaux de pluie
- 4-B : Gérer les cours d'eau et les ouvrages hydrauliques
- 4-C : Préserver et rétablir le champ d'expansion des crues
- 4-D : Maîtriser des écoulements en zones urbanisées et au niveau des infrastructures routières
- 4-E : Améliorer la connaissance

A/ 4 - Les objectifs de la stratégie locale

Il est proposé de retenir pour ce premier cycle (2011-2016) de mise en œuvre de la directive inondation les objectifs suivants :

1- Améliorer la connaissance des risques liés au ruissellement et à l'érosion à l'échelle du bassin-versant et du risque d'inondation sur la Scarpe entre l'écluse de Goeulzin et Fort de Scarpe

2- Réduire l'aléa inondation par une optimisation de la gestion des eaux pluviales (objectif 4-A du SAGE), des écoulements en zones urbanisées et rurales (objectif4-D), de l'entretien des cours d'eau (objectif 4-B du SAGE) et par une amélioration de la coordination des ouvrages hydrauliques

3 - Optimiser la prise en compte du risque d'inondation dans les documents d'urbanisme (SCoT et PLU)

4- Développer la culture du risque du territoire par la conduite d'actions de communication

5- Poursuivre les actions de gestion de crise déployées sur le territoire et encourager l'élaboration de Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) sur les territoires à enjeux

B/ 4 groupes de travail pour élaborer la stratégie locale

Proposition :

1. La réduction de l'aléa

A partir d'un diagnostic actualisé, les membres identifieront les études complémentaires ou nouvelles nécessaires pour conforter la connaissance d'un aléa en vue de la définition à plus ou moins long terme d'un programme d'actions permettant de réduire son impact sur le territoire ou de définir des actions de maîtrise d'un aléa tels les ruissellements urbains ou agricoles.

2.L'aménagement du territoire

A partir d'un diagnostic du territoire, les membres identifieront les communes qu'il conviendra d'accompagner et de sensibiliser afin qu'elles puissent concevoir une stratégie de développement de leur territoire qui intègre la problématique du risque d'inondation.

Ils identifieront les doctrines État et locales et revisiteront si nécessaire ces documents pour faciliter l'application du R111-2 du CU et l'intégration des risques dans les SCOT et PLU.

3. L'information et le développement de la culture du risque

A partir d'un diagnostic actualisé, les membres identifieront par exemple

- les moyens à développer pour garantir la diffusion de l'information et développer la culture du risque
- les outils de diffusion de la connaissance ayant pour vocation de conserver la mémoire des événements à mettre en place
- les actions d'information et de sensibilisation à conduire auprès de la population, des écoles etc.
- les modalités de saisine et de collaboration avec les médias

4. La gestion de crise

A partir d'un diagnostic actualisé, les membres identifieront :

- les communes devant élaborer ou revisiter leurs PCS et DICRIM
- les cours d'eau hors périmètre du réseau surveillés par le SPC devant faire l'objet d'une surveillance particulière
- les dispositifs d'alerte et de gestion à créer ou à conforter

• Groupe n°1 : La réduction de l'aléa

Proposition de membres :

- CAD / CCCO / CAPH / CAVM / CCPC
- Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées de la Scarpe et du Bas Escaut
- Chambre d'agriculture
- Conseil Général
- VNF
- ADOPTA
- NOREADE
- SIARB (Syndicat intercommunal de la région d'Anzin, Raismes, Beuvrages, Aubry-du-Hainaut)
- 1 élu représentant Flines-Anhiers-Vred
- 1 élu représentant Tilloy-Warlaing-Wandignies
- 1 élu représentant Coutiches-Bouvignies-Marchiennes

A partir d'un diagnostic actualisé, les membres identifieront les études complémentaires ou nouvelles nécessaires pour conforter la connaissance d'un aléa en vue de la définition à plus ou moins long terme d'un programme d'actions permettant de réduire son impact sur le territoire ou de définir des actions de maîtrise d'un aléa tels le ruissellements urbains ou agricoles.

• Groupe n°2 : L'aménagement du territoire

Proposition de membres:

- CAD / CCCO / CAPH / CAVM / CCPC
- SCOT Grand Douaisis
- SCOT Lille Métropole
- SCOT Valenciennois
- Mission Bassin Minier
- 1 élu représentant Flines-Anhiers-Vred
- 1 élu représentant Tilloy-Warlaing-Wandignies
- 1 élu représentant Coutiches-Bouvignies-Marchiennes

A partir d'un diagnostic du territoire, les membres identifieront les communes qu'il conviendra d'accompagner et de sensibiliser afin qu'elles puissent concevoir une stratégie de développement de leur territoire qui intègre la problématique du risque d'inondation.

Ils identifieront les doctrines état et locales et revisiteront si nécessaire ces documents pour faciliter l'application du R111-2 du CU et l'intégration des risques dans les SCOT et PLU.

• Groupe n°3 : L'information et le développement de la culture du risque

Proposition de membres

- CAD / CCCO / CAPH / CAVM / CCPC
- SIRACED-PC
- Rectorat de Lille
- Météo France

A partir d'un diagnostic actualisé, les membres identifieront par exemple :

- les moyens à développer pour garantir la diffusion de l'information et développer la culture du risque

- les outils de diffusion de la connaissance ayant pour vocation de conserver la mémoire des événements à mettre en place

- les actions d'informations et de sensibilisation à conduire auprès de la population, des écoles etc.

- les modalités de saisine et de collaboration avec les médias

• Groupe n°4 : La gestion de crise

Proposition de membres :

- CAD / CCCO / CAPH / CAVM / CCPC
- SIRACED-PC
- VNF
- CG59
- Météo France
- SDIS 59 (Service Départemental d'Incendie et de Secours)
- Service Prévention des Crues

A partir d'un diagnostic actualisé, les membres identifieront :

- les communes devant élaborer ou revisiter leurs PCS et DICRIM

- les cours d'eau hors périmètre du réseau surveillés par le SPC devant faire l'objet d'une surveillance particulière

- les dispositifs d'alerte et de gestion à créer ou à conforter

Début des réunions de travail : à partir de septembre 2014

Proposition des modalités de travail et calendrier de concertation d'ici à décembre 2016

- Une première réunion permettant de présenter les objectifs du groupe de travail et initier la phase « diagnostic »

- Un travail de recollement des données dont chacun dispose

- Une transmission des éléments de diagnostic de chaque membre au PNR et à la DDTM qui en établira une première synthèse à valider lors d'un deuxième atelier

- Une validation du travail par le COPIL

- Pour les phases suivantes, les modalités de travail des différents groupes pour l'écriture du programme d'actions seront arrêtées lors de la réunion de validation du diagnostic

Une réunion de COPIL pourra valider les travaux de plusieurs groupes
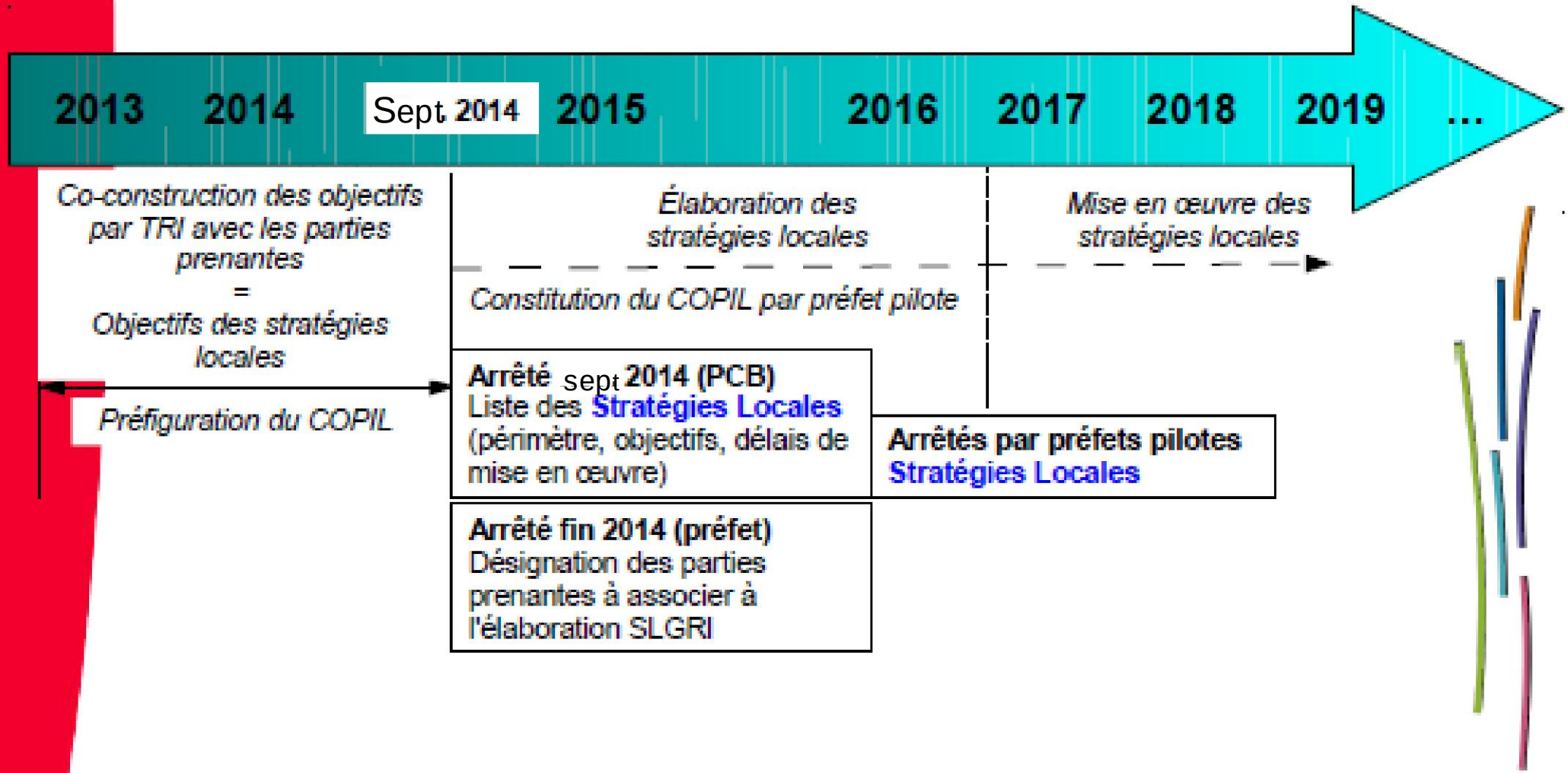
- Résumé des échéances pour les stratégies locales :